226C1474
FR0010112524-FS0790

7 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NEXITY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 septembre 2026, la société T. Rowe Price Associates, Inc.[1] (1307 Point Street, Baltimore, MD 21231, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre de mandats de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 septembre 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir 2 781 066 actions NEXITY représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEXITY sur le marché.

[1] Contrôlée par la société T. Rowe Price Group, Inc qui ne détient pas de participation ou n'intervient pas pour son compte.
[2] Sur la base d'un capital composé de 56 129 724 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.